

# Avis public

Régie de l'énergie

## ***DEMANDE RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT DES TARIFS D'ÉLECTRICITÉ POUR L'ANNÉE TARIFAIRE 2011-2012***

La Régie de l'énergie (**la Régie**) tiendra une audience publique pour étudier la demande d'Hydro-Québec dans ses activités de distribution d'électricité (**le Distributeur**) relative à l'établissement des tarifs d'électricité pour l'année tarifaire 2011-2012 (**dossier R-3740-2010**). La demande du Distributeur ainsi que les documents afférents sont disponibles sur le site internet de la Régie au [www.regie-energie.qc.ca](http://www.regie-energie.qc.ca) et à son Centre de documentation.

### **LA DEMANDE**

Pour l'année 2011-2012, le Distributeur propose le maintien des tarifs d'électricité actuels. Les principaux enjeux du présent dossier se retrouvent à la pièce B-1, HQD-1, document 2.

### **LES DEMANDES D'INTERVENTION**

Conformément à la décision D-2010-108, toute personne désirant participer à l'audience publique doit être reconnue comme intervenant. Toute demande d'intervention doit être transmise à la Régie et au Distributeur au plus tard le **26 août 2010 à 12 h** et doit contenir les informations mentionnées dans la décision procédurale D-2010-108 et celles exigées au *Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie* dont le texte est accessible sur le site internet de la Régie et à son Centre de documentation.

Pour toute autre information, il est possible de communiquer avec la Régie par téléphone, par télécopieur ou par courriel.

### **Le Secrétaire**

**Régie de l'énergie**

**800, place Victoria, bureau 2.55**

**Montréal (Québec) H4Z 1A2**

**Téléphone : 514 873-2452 ou sans frais 1 888 873-2452**

**Télécopieur : 514 873-2070**

**Courriel : [greffe@regie-energie.qc.ca](mailto:greffe@regie-energie.qc.ca)**

**Québec** 